

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Provence-Alpes-Côte d'Azur : point de situation

Marseille, le 18 mars 2020.

Depuis le vendredi 28 février 2020, 566 personnes ont été testées positives au coronavirus Covid-19 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont 178 hospitalisations) :

- ✓ 7 personnes dans les Alpes-de-Haute-Provence ;
- ✓ 32 personnes dans les Hautes-Alpes ;
- ✓ 110 personnes dans les Alpes-Maritimes ;
- ✓ 303 personnes dans les Bouches-du-Rhône ;
- ✓ 103 personnes dans le Var ;
- ✓ 15 personnes dans le Vaucluse.

Parmi ces cas :

- 33 personnes en réanimation ;
- 7 personnes testées positives au coronavirus COVID-19 sont décédées. Elles étaient hospitalisées dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Le virus circule dans notre région : il n'est donc plus possible de rechercher systématiquement les contacts des personnes positives au Covid-19. La consigne est donc, à présent, d'appeler son médecin si l'on présente des symptômes (toux, fièvre). Ce dernier pourra juger utile de faire venir la personne à son cabinet ou pourra lui prescrire un traitement à distance, et éventuellement un arrêt de travail. Si les symptômes s'aggravent, avec notamment l'apparition de difficultés respiratoires, il faut alors appeler le SAMU-Centre 15.

Des patients accueillis à Marseille et Toulon

Six patients infectés par le coronavirus et hospitalisés à l'hôpital de Mulhouse (Haut-Rhin) ont été transférés aujourd'hui par avion vers les hôpitaux militaires de Marseille et Toulon.

L'arrêt de travail étendu aux personnes à risque élevé

Si aucune solution de télétravail n'est envisageable, les assurés avec facteur de risque de développer une forme grave de Covid-19 pourront à compter d'aujourd'hui se mettre eux-même en arrêt, sans passer ni par l'employeur ni leur médecin traitant via le téléservice de l'Assurance maladie <https://declare.ameli.fr/>.

La liste des personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie Covid-19 est consultable sur le site internet de l'Assurance maladie <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-extension-du-teleservice-declareamelifr-aux-personnes-risque-eleve>

Distribution de masques

L'ARS Paca et ses partenaires ont fait un état des lieux des stocks existants de masques (FFP2 ou masques chirurgicaux, anciens ou non) sur l'ensemble du territoire : établissements de santé, publics, privés, entreprises publiques, collectivités territoriales, etc. Suite à cette enquête, et grâce à des sollicitations spontanées, l'ARS Paca organise actuellement la livraison de 150 000 masques FFP2 anciens, dont l'efficacité a été testée, dans les pharmacies d'officine de la région Paca, via le réseau des grossistes répartiteurs. Ces masques sont destinés aux médecins généralistes, infirmiers et pharmaciens d'officine.

Par ailleurs, depuis aujourd'hui, un déploiement de masques chirurgicaux et de masques FFP2 du stock annoncé par le Président de la République dans son allocution de lundi dernier, est en cours dans toutes les pharmacies d'officines de la région Paca. Ces masques chirurgicaux seront mis à disposition sur présentation de la carte CPS selon les mêmes règles de distribution : les médecins (généralistes ou autres spécialités particulièrement exposées), les infirmiers et les pharmaciens.

Don du sang

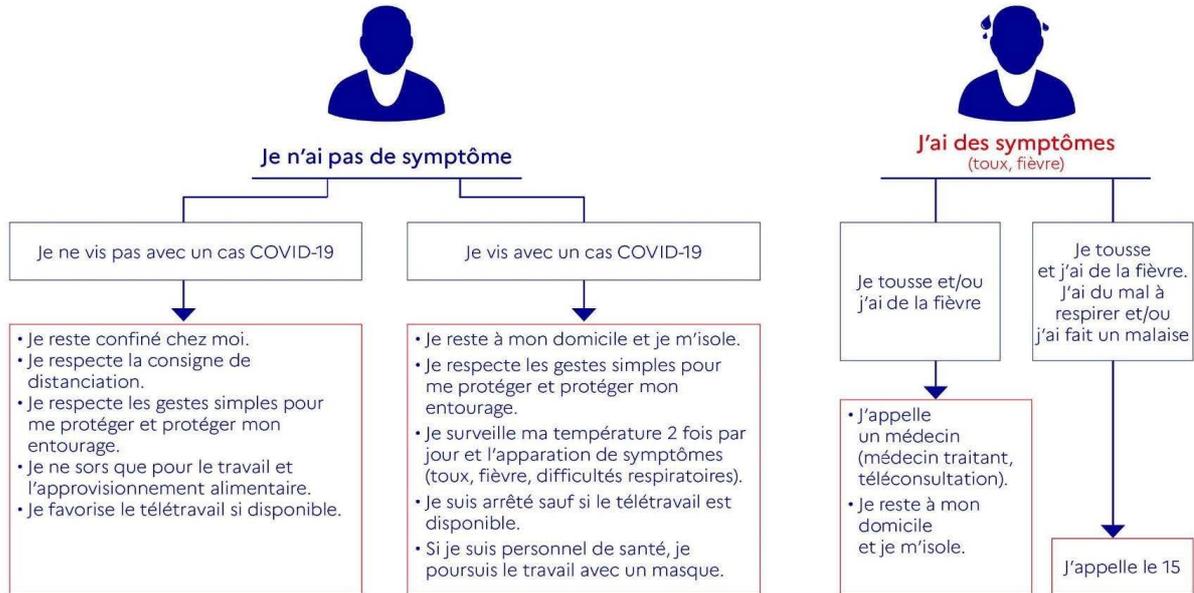
Malgré l'épidémie de Covid-19, les besoins en produits sanguins restent indispensables. Les lieux de collecte sont considérés par les autorités de l'État comme des lieux publics autorisés car vitaux et nécessaires, au même titre que les hôpitaux. L'Etablissement Français du sang invite la population à se rendre sur ses collectes mobiles et ses maisons du don demeurent ouvertes tous les jours, notamment les étudiants dont les établissements sont fermés. Des mesures de protection (distanciation, gestion des flux, port du masque des personnel et bénévoles...) sont mises en place pour éviter la propagation du virus. Les personnes qui présentent des signes cliniques ne doivent pas se présenter sur les lieux de collectes. Information : www.dondesang.efs.sante.fr

Rappel des recommandations à suivre pour la population

En stade 3, comme en stade 2, le message reste le même : pour limiter la propagation de l'épidémie, la mesure la plus efficace est la plus simple, elle repose sur la responsabilité individuelle, c'est-à-dire : respecter les gestes barrières. La conduite à tenir est et reste valable au cours de chaque stade : se protéger soi-même pour une efficacité collective.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

Coronavirus : quel comportement adopter ?



Pour plus d'information concernant le coronavirus et COVID-19 je peux appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

